

# Aménagements réalisés pour améliorer La franchissabilité des poissons migrateurs sur le bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé

La rivière de Pont-l'Abbé est un cours d'eau de 17 km de long dont le bassin versant se situe au sud ouest du département pour une superficie de 127 km<sup>2</sup>. C'est une rivière empruntée par plusieurs espèces de poissons migrateurs, tels que l'anguille européenne, mais aussi l'aloise et la truite de mer. Au sein de son bassin versant, on a aussi un migrateur interne qui remonte sur les petits cours d'eau l'hiver pour se reproduire : la truite fario.

## La population d'anguilles jaunes sur le bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé (CPER 2007)

Des pêches électriques spécifiques à l'anguille ont été programmées dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 sur la rivière de Pont-l'Abbé. Les pêches ont eu lieu les 14 et 15 juin 2007 sur sept stations réparties sur le bassin versant entre la rivière de Pont l'Abbé et deux de ses affluents, le ruisseau de Lanvern et le Saint-Jean. La méthode a été développée en collaboration avec l'Université de Rennes, l'ONEMA, Bretagne Grands Migrateurs et les Fédérations de Pêche bretonne. En moyenne, sur les sept stations pêchées, les résultats montrent une bonne densité d'anguilles. La densité diminue selon un gradient aval-amont. Le meilleur résultat est obtenu sur la station la plus en aval soumise à l'influence des marées. Cette station révèle une très forte densité d'individus jeunes issus du recrutement. Sur la station la plus amont située à 17 km de la mer, aucune anguille n'a été capturée.

Globalement, la structure de la population est équilibrée sur l'ensemble du bassin versant avec une dominance de jeunes individus en aval et la présence de toutes les classes de taille sur les stations amont.



## Le suivi réalisé sur la passe piège à anguille de Moulin Neuf (depuis 2002)

La passe piège à anguilles du barrage de Moulin Neuf a permis, depuis sa mise en service en 2002, la montaison de 25 893 anguilles, tous stades confondus (civelles, anguillettes et anguilles). L'expérience des années 2002 à 2006 a permis de définir, à partir de 2007, une période fixe de relève (du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre) et la distinction de anguilles selon trois stades de leur cycle de vie (civelles, anguillettes et anguilles). Vu la situation aval du barrage, c'est essentiellement le stade "civelles" qui domine, soit une population jeune d'anguille de type colonisatrice.

En 2010, 1718 individus ont été recensés à la passe-piège, dont 1463 civelles (soit 86% du total des individus comptabilisés), 216 anguillettes et 39 anguilles. La période de migration pour les civelles s'étale entre fin mars et mi-août.

La mise en place d'un suivi température laisse entrevoir la possibilité d'une influence de ce paramètre sur le déclenchement de la migration et sa fluctuation au cours de la période.



Le programme d'action en faveur des poissons migrateurs, défini dans le volet "poissons migrateurs" du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, propose deux grands axes d'actions.

Le premier axe consiste à acquérir des connaissances supplémentaires sur certains bassins versants afin d'établir des outils de gestion ayant pour but d'enrayer le déclin observé actuellement à tous les stades. Le deuxième axe proposé est de favoriser la colonisa-

tion de tous les milieux aquatiques, afin d'augmenter à terme le nombre de géniteurs et de limiter ainsi la raréfaction de l'espèce. C'est dans ce cadre que sont présentées les différentes actions réalisées sur le bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé.

En parallèle, l'AAPPMA du Pays Bigouden a œuvré ces 20 dernières années à l'entretien et à la restauration des cours d'eaux du secteur dont ceux du bassin versant de la rivière de Pont Labbé.



## Les aménagements réalisés par l'AAPPMA du Pays Bigouden

Il y a une vingtaine d'années, sous l'impulsion de l'AAPPMA du Pays Bigouden, il a été aménagé sept passes ou systèmes de montaison pour les poissons migrateurs sur le réseau hydrographique du bassin versant de Pont Labbé :

- Marreguez 1978
- Moulin de Kerbenoc'h 1980
- Moulin de Lanvern 1980
- Moulin de Pen Enez 1990
- Moulin de Callac 1995
- Moulin d'Hascoët en 2000

## Restauration de la libre circulation des poissons sur le seuil du Moulin du Fao (2009)

Le projet d'amélioration de la libre circulation a consisté en la construction d'une passe à bassins et d'une rampe de progression recouverte de substrat mixte à anguillettes.

Cette passe permet actuellement à l'anguille et à la truite fario d'accomplir leur migration au sein du bassin versant de Pont Labbé afin d'accomplir une ou plusieurs phases de leur cycle biologique.

A l'issue de l'ouverture de ce barrage, l'ensemble de la rivière de Pont Labbé devient transparent pour la migration des poissons.



## Restauration de la libre circulation des poissons sur le seuil du moulin de Trémillec (2008)

Le projet d'amélioration de la libre circulation des poissons est idem à celui du moulin du Fao.



## Légende

- Réseau hydrographique
- Plans d'eau :
  - 1 Étang de Pont-l'Abbé
  - 2 Étang de Moulin Neuf
- Bassin versant de Pont-l'Abbé
- Aménagement d'une passe à anguilles dans le cadre du CPER :
  - 1 Barrage du Moulin Neuf
- Aménagement de passes à poissons dans le cadre du CPER :
  - 1 Le Moulin de Trémillec
  - 2 Le Moulin du Fao
- Aménagements de passes et de seuils réalisés par l'AAPPMA :
  - 1 Les vannes de l'étang de Pont-l'Abbé
  - 2 La goulotte d'avalaison de Meil Hascoët
  - 3 La passe du Moulin de Pen Enez
  - 4 L'aménagement du Moulin de Kerbenoc'h
  - 5 La passe du Moulin de Lanvern
  - 6 L'aménagement du Moulin de Callac
  - 7 La passe du Moulin de Marreguez
- Communes

1:75 000 /

0 1 2 4 Km



AAPPMA du Pays Bigouden